

# L'ABEILLE GASCONNE

Au service des Apiculteurs



Je veux participer à la préservation du biotope et je m'engage dans la campagne de parrainage organisé par L'ABEILLE GASCONNE

Nom

Prénom

Profession

Adresse

Code postal

Tel :

Adresse Mail :

## DESCRIPTION GENERALE DE L'OPERATION PARRAINAGE

L'ABEILLE GASCONNE organise dans le Lot et Garonne une campagne de sensibilisation pour la protection des Abeilles et plus généralement la BIOTOPE.

En effet depuis plusieurs années l'apiculture souffre de l'utilisation des pesticides et autres molécules qui détruisent nos élevages, la faune et la flore, le frelon asiatique est un prédateur redoutable de nos ruches.

Affecté par toutes ces difficultés nous organisons cette campagne afin que chacun d'entre-nous puissent participer à la protection de l'abeille et par voie de conséquences sensibiliser les autorités à prendre en compte la fragilité des abeilles afin qu'ils prennent des décisions de protections urgentes.

## LE PARRAINAGE

- Être majeur
- Le Parrain ou la Marraine accepte que la perte d'une ou plusieurs colonies d'abeilles sont les aléas de de l'apiculture et renonce à tous recours de quelconque indemnisation dues à la perte d'une ou plusieurs colonies d'abeilles.
- Le Parrain ou la Marraine devra adhérer et assurer ses ruches aux conditions annuelles proposée par l'Abeille Gasconne, l'adhésion se renouvellera de façon tacite.
- Si le Parrain ou la Marraine décide de ne plus suivre ses ruches, ainsi que de ne pas renouveler proposée par l'Abeille Gasconne, les ruches reste la propriété de l'Abeille Gasconne, Le Parrain ou la Marraine n'aurons aucun frais à rembourser (nourrissement, frais vétérinaire, etc..)
- Minimum une ruche.
- Maximum quatre ruches.
- Des apiculteurs expérimentés ont la charge de suivre ses ruches au sein de leur propre rucher, assurerons le nourrissement, la sécurité sanitaire des ruches, la récolte du miel et des produits de la ruche.
- Une fois par an moins L'ABEILLE GASCONNE fera aux Parrains/Marraines un compte rendu sur la vie de leur ruche.
- Chaque Parrain/Marraine bénéficie d'une quantité de miel en fonction de la production annuelle de sa ruche en principe quelque kilo mais nous ne pouvons pas fixer une quantité (nous sommes dépendant des caprices de la météo et des prédateurs).

## PRINCIPE DU PARRAINAGE

- Participation financière (à réception de fiche de renseignement, vous recevez une fiche d'engagement avec les différentes possibilités de parrainage ruches 4 maximum).
- Être sensible à la protection de la nature et attaché à la protection des abeilles.
- Participer dans la mesure du possible à la fête du miel dans département du Lot et Garonne à cette occasion il sera remis aux Parrains/Marraines le miel produit par ses ruches.
- Parrains/Marraines acceptent que L'ABEILLE GASCONNE utilise les photos de cette cérémonie à des fins de promotion de cette opération.

SIGNATURE DU FUTUR  
PARRAIN/MARRAINE